



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conclusions
du groupe
de travail

#MARENTRÉE2021
UN DÉSIR DE
RENTRÉE

Rapport remis le 1^{er} juillet 2021 à Frédérique Vidal,
ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
par Françoise Moulin-Civil

esr.gouv.fr

Paris, le 28 juin 2021

Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

Dans la lettre de mission que vous m'avez adressée le 16 avril 2021, vous avez souhaité « qu'au regard de [mon] expérience, [je puisse] apporter au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation un appui pour préparer la rentrée 2021 et faire en sorte que [vous puissiez] prendre les décisions pertinentes pour accueillir les étudiants dans les meilleures conditions ». En dépit de la complexité de la tâche, je vous suis reconnaissante de la confiance que vous m'avez accordée et j'espère que les conclusions livrées ici seront à la hauteur de vos attentes.

Cette mission d'appui ne pouvait prendre sens que dans un travail conduit collectivement, à la fois par le partage d'informations avec vos services et par la conduite de consultations de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur. Je me dois de remercier les uns et les autres de la qualité de leur aide et de la pertinence de leurs interrogations et propositions. Elles ont largement nourri la réflexion commune.

Enfin, cette mission s'est exercée dans le cadre d'un groupe de travail présidé par Anne-Sophie Barthez, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, et dont la composition figure en annexe. C'est dans ce creuset que la réflexion s'est affinée. Les conclusions qui suivent sont donc à entendre comme celles d'un groupe de travail engagé et soucieux de la réussite de la rentrée 2021.

Dans l'attente des décisions que vous prendrez et qui sont attendues par toute la communauté universitaire, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en mon parfait dévouement,

Françoise Moulin Civil

SOMMAIRE

1. **CONTEXTE ET ENJEUX DE LA MISSION D'APPUI > 3**
2. **RENTÉE 2021 : UN RETOUR À LA NORMALE > 5**
3. **RÉUSSIR UNE RENTÉE SÉCURISÉE SUR LE PLAN SANITAIRE > 7**
4. **RÉUSSIR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES ÉTUDIANTS ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ > 9**
5. **RÉUSSIR L'ACCUEIL ET L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS > 14**
6. **DONNER UNE NOUVELLE IMPULSION À LA VIE ÉTUDIANTE > 18**
7. **ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR > 21**

ANNEXES > 23

1. CONTEXTE ET ENJEUX DE LA MISSION D'APPUI

Le double enjeu de sortie de crise et de réussite de la rentrée 2021 est à due proportion des attentes légitimes engendrées par la crise majeure que nous traversons depuis plus d'une année. Les réponses à ces attentes sont formulées dans un contexte de préparation rendu sensible, est-il besoin de le rappeler :

- Par la crise sanitaire et ses conséquences sur les conditions de vie et d'études (organisationnelles, sociales, psychologiques...)
- Par ce que cette préparation suppose d'anticipation de « sortie de crise », en termes de poursuite ou de reprise d'études, de continuité pédagogique et de qualité académique, d'accompagnement des étudiants, notamment des plus vulnérables.

À cet enjeu qualitatif s'ajoute un enjeu plus quantitatif non moins indispensable, dès lors qu'il s'agit d'accueillir l'ensemble des néo-bacheliers, étudiants redoublants, en réorientation, en poursuite ou reprise d'études, candidats venant de l'étranger, candidats Master... dans la diversité de leurs parcours et profils et dans la multiplicité des formations qui leur sont offertes.

Si la préparation de la rentrée 2021 s'inscrit dans un évident travail interministériel, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation y prend toute sa part. Sa mobilisation est totale et exemplaire.

Investi d'une mission d'appui, le groupe de travail *#marentree2021* s'est imposé une exigence, celle de s'approprier rapidement l'ensemble des sujets liés à l'exercice de la « préparation de rentrée » afin d'en avoir une vue d'ensemble. Pour ce faire, il a engagé et soutenu, dès le mois d'avril, un dialogue constructif avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur impliqués dans la préparation de rentrée, sans jamais se substituer aux missions régaliennes ou fonctionnelles de ces mêmes acteurs. Il est également entré dans une approche partenariale et interministérielle afin d'appréhender de façon globale les inquiétudes et difficultés tout autant que les attentes et les espoirs.

Cette mission a conduit à viser quatre enjeux au cœur de la préparation de la rentrée :

- Identifier, avec les acteurs concernés, les difficultés ou points de blocage éventuels de la préparation de rentrée
- S'assurer qu'autour des problèmes identifiés, tous les acteurs étaient mobilisés
- Vérifier que les voies de résolution étaient trouvées et pouvaient être diversifiées en fonction des territoires et des établissements; faire connaître et partager les bonnes pratiques
- Capitaliser sur l'agilité mise en œuvre sur le terrain et les nouvelles modalités de dialogue entre les acteurs des territoires inventées pendant cette crise.

On peut le dire sans ambages : les deux années universitaires passées – y compris celle-ci - ont révélé à la fois la capacité de résistance et de résilience des acteurs concernés devant l'adversité d'une crise inédite mais aussi un élan d'espoir autour d'un retour à la normale : un vrai « désir de rentrée » !

2. RENTRÉE 2021 : UN RETOUR À LA NORMALE

TROIS EXIGENCES MAJEURES : ANTICIPER, CADRER LE RETOUR À 100% EN PRÉSENCE ET ASSURER UN SUIVI

L'ensemble des acteurs interrogés est sur ce point unanime : quelles que soient les inquiétudes ou incertitudes qui peuvent encore subsister, *il est indispensable d'anticiper les mesures qui permettront d'assurer une rentrée universitaire aussi sécurisée que possible* pour l'ensemble de la communauté universitaire.

De la même façon, *est attendu du ministère un cadrage de la rentrée universitaire qui soit clair dans ses indications et préconisations mais laisse les marges nécessaires à une application territorialisée*. De ce point de vue-là, la circulaire de rentrée – dont il est attendu qu'elle indique des procédures claires et réalisables et cadre les mesures sanitaires, organisationnelles, pédagogiques, etc. – doit paraître le plus tôt possible afin que les établissements – notamment les CFVU - puissent produire dans la foulée leurs propres documents de cadrage à destination des composantes et services. *Il est important que le travail de cadrage entre ministère et établissements se fasse dans la confiance a priori, ce qui n'exclut pas une nécessité de consolidation des résultats a posteriori*. Il est donc hautement recommandé de *mettre en place un suivi des mesures en central et un accompagnement des établissements* de façon à ce que les moyens alloués soient utilisés pour l'objet visé et que soient évitées des hétérogénéités incompréhensibles.

Le retour au 100% en présence sur l'ensemble des campus universitaires, annoncé en mai, *doit être la boussole de préparation de rentrée*. Tout doit être anticipé et organisé pour faciliter ce retour à la normale, c'est-à-dire un accueil des étudiants à due concurrence de la capacité d'accueil globale des établissements, dans la limite de la capacité d'accueil totale de chaque salle. *Cela ne doit pas exclure pour autant la préparation d'un « scénario de repli »*, autrement dit d'un scénario de bascule, afin d'anticiper les conséquences sur le service public de l'enseignement supérieur d'une dégradation de la situation sanitaire au plan local comme national. Cela suppose de prévoir dès le départ des emplois du temps qui permettent de la souplesse et de l'adaptabilité en cours d'année, par exemple en optimisant l'ensemble de la semaine ou l'amplitude horaire journalière. Cela concerne aussi l'organisation des structures d'accueil (possibilité de jauge limitée à 50% de la capacité d'accueil de chaque salle).

Le retour à la normale doit s'entendre pour l'ensemble des activités et de la vie de campus, dans le respect des protocoles en vigueur : bibliothèques universitaires, restauration collective, manifestations scientifiques, culturelles, sportives, associatives... Cela reste une condition essentielle de reconstruction du collectif.

- ▶ **ANTICIPER LES MESURES DE LA RENTRÉE**
- ▶ **DONNER UN CADRAGE CLAIR**
- ▶ **METTRE EN PLACE UN SUIVI EN CENTRAL**
- ▶ **PRÉPARER LE 100% EN PRÉSENCE POUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS ET DES PERSONNELS**
- ▶ **PRÉPARER UN SCÉNARIO DE REPLI**

Le retour à la normale, largement plébiscité, doit s'appuyer sur un certain nombre de facteurs de réussite, ci-après présentés. Ils concernent prioritairement les étudiants, cœur et cible de l'enseignement supérieur, mais ne sauraient oublier les personnels enseignants, enseignants-chercheurs, BIATSS et BIB qui y œuvrent.

3. RÉUSSIR UNE RENTRÉE SÉCURISÉE SUR LE PLAN SANITAIRE

C'est en s'appuyant sur le constat partagé d'une amélioration de la situation sanitaire et des avancées majeures de la campagne vaccinale que l'on doit préparer une rentrée 2021 en présence sur tous les campus universitaires. Cela ne signifie pas pour autant que la vigilance ne reste pas de mise et que l'on ne continue pas à mettre en œuvre un certain nombre de mesures de précaution.

Dans l'attente de nouvelles mesures gouvernementales et des exigences qui seront applicables à la rentrée au regard de l'évolution de la situation sanitaire, on peut d'ores et déjà formuler un certain nombre de propositions.

VIGILANCE ET PRÉVENTION : gestes-barrière, hygiène, nettoyage, aération, (auto)tests

Quelles que soient les conditions sanitaires de la rentrée, le MESRI – en lien avec le MSS et les ARS - restera extrêmement attentif à la situation nationale comme aux situations locales. *Un reporting fiable et régulier de l'ensemble des éléments sanitaires sera indispensable et un protocole de gestion d'éventuels clusters devra être mis en place.* Par ailleurs, il conviendra de *conserver certaines mesures de prévention et précaution dans tous les lieux collectifs.* À cet effet, les établissements devront se reporter aux exigences sanitaires en vigueur à la rentrée (gestes-barrière, masques, hygiène, nettoyage, aération, etc.) et accompagner les personnels à la gestion de ces aspects, notamment ceux qui sont restés en première ligne.

La campagne de distribution d'autotests doit reprendre à la rentrée. L'utilisation régulière des autotests, destinés à des personnes asymptomatiques qui n'ont pas eu de contacts à risque, constitue l'une des conditions de sécurisation collective. Elle devra donner lieu, pour l'ensemble des établissements sous tutelle MESRI et les CROUS, à une compensation financière.

Quant *aux tests antigéniques*, conformément aux travaux engagés avec le MSS, réservés aux personnes ayant le moindre doute ou symptôme, leur reprise devra être laissée à la libre appréciation des établissements, en fonction des recommandations du MSS. Dans l'affirmative, elle devra donner lieu à compensation financière.

VACCINATION

On peut espérer que la campagne vaccinale d'ampleur déployée sur le territoire national permettra, d'ici la rentrée, qu'une bonne partie des personnels et étudiants ait été vaccinée. Pour autant, *il est indispensable que les établissements d'enseignement supérieur mettent en place une démarche associant une estimation*

de la couverture vaccinale de leur population étudiante, une campagne de promotion adaptée et une facilitation de l'accès aux vaccins – par tous les moyens qu'ils jugeront nécessaires.

Il est ainsi utile que les établissements se coordonnent avec leurs partenaires locaux, notamment les ARS, les caisses primaires d'assurance maladie, les collectivités territoriales, les CROUS, les associations étudiantes. Les recteurs de région académique joueront un rôle de facilitateur.

Parmi les mesures pouvant d'ores et déjà être identifiées et mises en place :

- Orienter précisément les étudiants vers l'offre de vaccination disponible en ville (centres de vaccination, médecins de ville, pharmaciens...)
- Accueillir des équipes de vaccination organisées par les ARS dans les établissements d'enseignement supérieur ou les résidences universitaires
- Offrir une vaccination contre la covid dans les SSU qui sont organisés en centres de vaccination en lien avec les ARS
- Mettre en œuvre des actions ciblées « d'aller vers » certains publics analysés comme prioritaires (étudiants internationaux et étudiants en résidence universitaire par exemple), en lien avec les caisses primaires d'assurance maladie
- Communiquer activement sur la vaccination et ses modalités pratiques en amont de rentrée et après.

Les étudiants internationaux doivent constituer une cible privilégiée de la campagne vaccinale. Pouvant venir de pays où les conditions sanitaires sont extrêmement dégradées et où les campagnes de prévention et vaccination ne sont pas suffisantes, ils doivent pouvoir bénéficier de conditions particulières d'accueil et de suivi sanitaires et d'une vaccination gratuite. Le lien avec la CNAM est indispensable.

Les étudiants ultramarins doivent aussi faire l'objet d'un accueil et d'un suivi spécifiques, qu'ils étudient dans les TOM ou qu'ils viennent étudier en métropole.

**► CONSERVER DES MESURES DE PRÉVENTION
► POURSUIVRE LA DISTRIBUTION DE TESTS ANTIGÉNIQUES ET, À TOUT LE MOINS, D'AUTOTESTS
► PROMOUVOIR LA VACCINATION, EN FACILITER L'ACCÈS, CIBLER LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX ET LES ÉTUDIANTS ULTRAMARINS**

4. RÉUSSIR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES ÉTUDIANTS ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ

La crise sanitaire aura révélé la situation de fragilité et de précarité dans laquelle vivent beaucoup des étudiants – ruraux, urbains, péri-urbains -, situation rendue plus aiguë encore par les conséquences sociales, économiques, psychologiques que la crise a provoquées. Aux côtés de l'État et des acteurs de terrain, les collectivités territoriales ont également pris la mesure de la gravité de la situation et ont contribué, par leur engagement, à sa prise en charge. C'est la raison pour laquelle cette aggravation de la précarité – qui s'est en particulier manifestée par un recours inédit à l'aide alimentaire - mérite que l'on continue à y porter remède de façon volontariste.

Les deux années universitaires 2019-2020 et 2020-2021 ont vu se déployer un certain nombre d'aides de plusieurs ordres (matérielles, financières, médicales...) et relevant principalement de trois champs d'intervention extrêmement liés : l'action sociale, le soutien sanitaire et l'emploi étudiant. Dans l'hypothèse où ce n'est que progressivement que les étudiants et leurs familles pourront retrouver un niveau de vie qui permette d'envisager plus sereinement des études, il semble primordial de poursuivre tous les efforts que le Gouvernement a faits dans les derniers mois et de maintenir, voire de développer, un certain nombre de dispositifs d'aide et de soutien.

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

Pour pallier les réelles difficultés financières qui se sont manifestées pendant la crise, ont déjà été confirmés le *gel des droits d'inscription* et le *gel des loyers en résidence universitaire*.

Au-delà, *le niveau exceptionnel d'effort fait sur la restauration dans les derniers mois doit absolument être maintenu*. Par ailleurs, afin de permettre plus largement aux étudiants d'avoir accès à une restauration avec une tarification sociale, un travail doit être lancé sur la possibilité de développer une *restauration agréée, avec une charte de qualité, sur des sites ne disposant pas de structure de restauration CROUS*, notamment dans les territoires qui proposent des formations d'enseignement supérieur (type IFSI ou antenne universitaire) mais qui n'ont pas de restauration accessible à tarification sociale. Le CNOUS dispose d'une cartographie des agréments déjà délivrés ainsi que des territoires couverts, qui pourra utilement être mobilisée afin d'identifier les éventuels manques dans le maillage territorial de la restauration étudiante à tarification sociale. *Cette solution nous paraît plus proche des attentes des étudiants que le ticket restaurant*.

Les organisations étudiantes représentatives souhaitent vivement que soit engagée, dès la rentrée 2021, une *première phase de la réforme des bourses*, permettant d'augmenter substantiellement le nombre d'étudiants boursiers et de mieux couvrir

les besoins des étudiants aux plus hauts échelons. Il s'agit également de favoriser l'émancipation des jeunes par une autonomie reconnue et accompagnée. Dans cette attente, la rentrée et l'automne 2021 nécessiteront sans doute que soient particulièrement traités trois sujets :

- Le montant 2021 des BCS, si l'on se réfère à la surconsommation 2020 et au fait que les revenus de parents ont sans doute été fragilisés par la crise
- La question de la prolongation des BCS, à la rentrée 2021, s'il y a report des stages
- Les probables demandes de « neutralisation » de l'année 2020-2021 en termes de nombre de droits à bourse.

Tout au long de l'année, l'accompagnement social, au plus près des étudiants en difficulté, a été essentiel pour que le lien ne soit pas rompu. L'annonce du Premier Ministre concernant la *pérennisation des 60 assistants sociaux-assistances sociales recrutés* a été accueillie avec soulagement, en dépit des difficultés de recrutement liées à la pénurie de main d'œuvre, au manque d'attractivité des CDD et au faible niveau de rémunération. Il conviendrait que cette pérennisation couvre *a minima* la totalité de l'année universitaire, jusqu'en août 2022.

Le CROUS a beaucoup été sollicité dans le domaine des aides sociales spécifiques face aux situations de dénuement et de détresse. Le doublement de leur montant a été acté pour 2021. En raison des motifs exposés plus haut et dans la perspective où la précarité ne pourra être résorbée ni facilement ni rapidement, il semble *essentiel de poursuivre le déploiement de ces aides spécifiques*, en veillant tout particulièrement à :

- Continuer à simplifier le processus de décision
- Articuler les actions menées dans le domaine des aides sociales par les universités et par les CROUS, entre FSDIE et aides spécifiques
- Veiller à rendre visibles pour les étudiants les aides et soutiens qui peuvent leur être proposés
- Garder une attention particulière aux étudiants internationaux et aux étudiants ultramarins étudiant en métropole qui peuvent cumuler de nombreuses difficultés (économiques, sociales, liées au dépaysement).

► **CONFIRMER LE GEL DES DROITS D'INSCRIPTION ET DES LOYERS EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE**
► **MAINTENIR LES AIDES RELATIVES À LA RESTAURATION UNIVERSITAIRE**
► **LANCER LA RÉFLEXION POUR DÉVELOPPER LES AGRÉMENTS CROUS AVEC CHARTE DE QUALITÉ**
► **ENGAGER UNE RÉFORME STRUCTURELLE DES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX**
► **PÉRENNISER LE RECRUTEMENT DES 60 ASSISTANTS SOCIAUX-ASSISTANTES SOCIALES**
► **POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT DES AIDES SPÉCIFIQUES, NOTAMMENT EN DIRECTION DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX ET ULTRAMARINS**

ACCÈS AUX SOINS

L'accès aux soins, et à des soins de qualité, est jugé essentiel par l'ensemble des acteurs. L'accompagnement dû aux étudiants passe aussi par la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures très attendues dont celles ***d'une stratégie nationale relative à la santé étudiante s'appuyant sur des observations et des schémas directeurs locaux associant l'ensemble des acteurs.***

Les Services de santé universitaire (SSU) ont continué à prendre en charge la santé des étudiants dans tous les aspects psychologiques et physiques, tout en se mobilisant encore plus fortement, et ce dès le mois de mars 2020, pour répondre aux demandes des étudiants en matière de santé mentale (dispositif « Santé Psy Étudiant »). Une grande tension a donc pesé sur les SSU avec parfois une difficulté à prendre en charge les étudiants par manque de personnel. ***Les SSU doivent manifestement être renforcés dans le cadre d'une meilleure définition de leurs missions et d'une organisation adaptée.*** Par ailleurs, la crise sanitaire a fait émerger la très grande disparité d'accès des étudiants à un SSU ou à un SUMPPS. Certains établissements n'ont pas de SSU ou sont simplement rattachés par convention à un SUMPPS, éloignant donc géographiquement les étudiants d'un accès facile aux soins. ***La question du maillage territorial des SSU et des SUMPPS se pose donc avec acuité ainsi que celle de leur mutualisation par site.***

La lisibilité des différents parcours de prise en charge et de soin de l'étudiant selon les difficultés rencontrées (psychologiques ou physiques, sociales) peut se poser à la rentrée de façon très forte. Il convient de penser l'articulation entre les établissements (dont les SSU) et les CROUS (dont le service social) afin que les relations soient fluides et que ces différents acteurs soient en capacité de s'alerter mutuellement pour une prise en charge globale de l'étudiant. Il convient également de coordonner les SSU, d'articuler les différents parcours de prise en charge pluridisciplinaire (sociale, psychologique, somatique), de mieux communiquer vis-à-vis des étudiants, de s'interroger sur la place et le rôle des référents étudiants en cité U qui, notamment, peuvent alerter en cas de mal-être d'un étudiant. ***L'urgence s'impose d'elle-même : construire des parcours de santé cohérents et coordonnés et faire en sorte que les étudiants les plus précaires ne renoncent pas aux soins dans le cadre d'une prise en charge médico-sociale.***

Un des sujets majeurs a été celui de la santé mentale des étudiants, qui a pu fortement se dégrader en raison des effets de la crise, de l'isolement et de la perte de repères dont ils ont été victimes. Une des réponses apportées à ce mal-être a été la ***mise en place de la mesure « Santé Psy Étudiant », dans le cadre d'un parcours de soin.*** Ce dispositif connaît un grand succès. Une plateforme nationale a été mise en place début mars et permet de dématérialiser totalement le processus d'orientation (SSU, médecin généraliste) vers le psychologue en respect du secret médical : www.santepsy.etudiant.gouv.fr. ***Il semble extrêmement important d'en assurer la poursuite, voire le développement, jusqu'à ce qu'une prise en charge via un dispositif de droit commun puisse prendre le relai.*** Des partenariats existants entre le MESRI et

divers organismes pourraient également être renforcés, voire créés. Il conviendrait enfin de *rester collectivement attentifs aux risques de stigmatisation* et de ne pas négliger, dans la phase de repérage des étudiants fragilisés, l'interface privilégiée que constituent les pairs mais aussi les enseignants. Dans cette perspective, il est nécessaire de les *mobiliser et de les sensibiliser à la détection en renforçant les formations, en particulier aux premiers secours en santé mentale*.

Enfin, pour beaucoup d'étudiantes en difficultés financières, *la précarité menstruelle s'ajoute aux autres obstacles de la vie quotidienne*. En ce sens, il convient de pérenniser ce qu'a annoncé le Président de la République : installer des distributeurs de protections périodiques dans les résidences universitaires, voire dans les bâtiments qui accueillent les salles de restauration.

- ▶ CONTINUER À DEVELOPPER L'ACCÈS À DES SOINS DE QUALITÉ
- ▶ SE Doter en central des moyens nécessaires au pilotage, à l'observation et à l'accompagnement des acteurs dans le cadre des politiques de prévention et de santé étudiantes
- ▶ RENFORCER LES SERVICES DE SANTÉ UNIVERSITAIRE, REDÉFINIR LEURS MISSIONS DANS UNE ORGANISATION ADAPTÉE
- ▶ CONSTRUIRE DES PARCOURS DE SOINS COHÉRENTS ET COORDONNÉS
- ▶ POURSUIVRE, VOIRE DÉVELOPPER, LE DISPOSITIF « SANTÉ PSY ÉTUDIANT » SANS STIGMATISER ET EN SENSIBILISANT À LA DÉTECTION
- ▶ LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

EMPLOI ET ENGAGEMENT ÉTUDIANT

L'un des effets pervers de la crise et, plus particulièrement des divers confinements, a été de priver les étudiants de leurs « jobs », mal rémunérés mais vitaux. Outre que cela est déjà le signe préoccupant d'une impossibilité de financer des études, cela appelle à redoubler de vigilance pour que ces étudiants, dont il est souhaitable qu'ils reviennent sur les bancs universitaires, puissent *bénéficier d'emplois compatibles avec leurs études et le statut étudiant*.

Dans la perspective de la rentrée 2021, *il est indispensable de relancer l'emploi étudiant*. Il serait heureux que le tarif horaire en soit réévalué et que soient levés les blocages administratifs et comptables, en termes de gestion, de constitution des dossiers et de délais de paiement. Les emplois étudiants peuvent aussi être développés en dehors des universités, en lien avec les collectivités, par la publication d'offres compatibles avec le statut étudiant et mieux encadrées. À cet égard, le rapport de septembre 2019 de l'IGÉSR propose de cadrer et de relayer des emplois extérieurs adaptés. Souvent des difficultés subsistent et le code du Travail empêche une certaine flexibilité (contrats de droit privé).

Il est également très important que les emplois étudiants ou les actions des services civiques dans les établissements du supérieur, qui sont une vraie forme d'engagement, soient valorisés plus fortement dans les cursus. De la même façon, devraient être prises en compte les compétences acquises dans un cadre extra-académique, que ce soit par un emploi étudiant ou par un engagement associatif ou syndical.

En termes d'engagement, *l'accompagnement par les pairs a fait ses preuves.* Outre la très grande utilité que les tuteurs ont démontrée durant la crise sanitaire, c'est une manière de renforcer et d'encourager l'engagement des étudiants au service de leurs pairs, de donner un sens à leur action et, pour eux, de disposer d'une source de revenus. À cet égard, il semble primordial de *consolider*, non seulement *le déploiement des tuteurs (voir infra)*, mais encore de *pérenniser les référents des résidences universitaires.* Ces derniers ont démontré toute leur utilité en remplissant des fonctions d'accueil, d'orientation et d'alerte, notamment auprès des étudiants internationaux. Il faudra prendre en compte toutefois leur impact sur le plafond d'emplois du CNOUS et leurs besoins en formation.

- ▶ **RELANCER UN EMPLOI ÉTUDIANT COMPATIBLE AVEC LES ÉTUDES ET LE STATUT ÉTUDIANT**
- ▶ **VALORISER L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT ET L'ACCOMPAGNEMENT PAR LES PAIRS**
- ▶ **PÉRENNISER LES RÉFÉRENTS DES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES**

5. RÉUSSIR L'ACCUEIL ET L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

La rentrée 2021, parce qu'elle est très attendue, suscite beaucoup d'espoir, en particulier pour celles et ceux qui vont rentrer pour la première fois dans l'enseignement supérieur. De ce fait, les publics les plus exposés à la rentrée restent les lycéens néo-bacheliers, qui auront vécu leurs années de 1^{ère} et de Terminale dans des conditions dégradées en raison de la crise et qui sont partagés entre une anxiété bien légitime et un désir de cours en présence. Leur accueil spécifique et leur accompagnement tout au long de l'année universitaire constituent un impératif prioritaire et, pour eux, la semaine de rentrée revêt une importance toute particulière. Cela n'exclut évidemment pas que le meilleur accueil soit réservé à tous les étudiants, quel que soit leur niveau, qu'ils entrent en 2^{ème} ou 3^{ème} année ou en Master, qu'ils soient néo-entrants, redoublants ou en réorientation...

ORGANISATION DE LA RENTRÉE : ACCUEIL, ACCOMPAGNEMENT, REMÉDIATION

Les Universités et les Écoles ont une longue pratique des pré-rentrées. Celles-ci peuvent être d'une semaine ou moins, être organisées par cursus ou par année ou dans d'autres formats. Quel que soit le schéma retenu, *il semble indispensable que ces « semaines » d'accueil soient bien encadrées et banalisées*. Les SCUIO – qui sont restés ouverts et accessibles pendant la crise – peuvent être force de proposition. Une des formes privilégiées – mais ce n'est pas la seule - pourrait être l'organisation d'écoles d'été, un peu en amont de la rentrée. *L'objectif est de se donner du temps pour de la remise à niveau ou de la remédiation et/ou une meilleure intégration* après une année, voire deux années, particulièrement éprouvantes. C'est d'autant plus important qu'il s'agit de :

- Redonner les bons réflexes aux étudiants, leur permettre de se rencontrer ou de se retrouver
- Leur délivrer le vademecum de rentrée
- Leur permettre – s'ils sont nouveaux - de maîtriser l'environnement par une présentation « humaine » qui soit également accessible en ligne, les informer sur la vie étudiante, etc.

Un effort spécifique doit être fait vis-à-vis des étudiants internationaux car ils ont, pour certains, particulièrement souffert de la crise sanitaire en 2020-2021. Il convient notamment de :

- Communiquer amplement sur l'ensemble des aides dont ils disposent et des démarches à entreprendre
- Leur permettre de maîtriser au plus vite l'environnement qui les accueille

- Nouer le plus tôt possible un lien social avec eux et entre eux
- Rester attentif à la flexibilité des dates d'arrivée.

Dans le cadre des crédits alloués aux établissements labellisés « Bienvenue en France », un « pack d'accueil » pourrait leur être proposé qui réponde aux besoins en logement, aides sociales, obtention accélérée du titre de séjour, accueil sanitaire (tests, dépistage, vaccination), mise en place d'un soutien pédagogique, facilitation du lien social par la désignation d'un référent dédié...

Une attention tout aussi particulière devra être portée aux étudiants ultramarins, qu'ils fassent leurs études dans les TOM ou en métropole. L'idée du « guichet unique » pourrait être retenue.

► BANALISER DES JOURS DE PRÉ-RENTRÉE ET BIEN LES ENCADRER
 ► PROPOSER DE LA REMÉDIATION OU DE LA REMISE À NIVEAU
 ► AVOIR UNE ATTENTION PARTICULIÈRE POUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX EN LEUR PROPOSANT UN « PACK D'ACCUEIL »
 ► AVOIR UNE ATTENTION PARTICULIÈRE POUR LES ÉTUDIANTS ULTRAMARINS

ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Le retour des étudiants sur les bancs universitaires exige que l'on investisse pour eux sur l'accompagnement le plus personnalisé possible. Si les enseignants sont au premier chef ceux qui peuvent le mieux répondre à cette exigence, il ne faut pas négliger ce que peut apporter un véritable accompagnement par les pairs.

C'est la raison pour laquelle, comme nous l'avons noté plus haut, *il semble prioritaire de pérenniser le recrutement de tuteurs et d'encourager leur déploiement*, en lien avec les associations étudiantes qui réalisent déjà du tutorat et qu'il convient de renforcer dans leurs actions tout en respectant leur autonomie. Il sera utile de bien anticiper le temps de recrutement et de développer avec les étudiants des logiques de co-construction sur l'expression des besoins. L'utilisation de ce tutorat par les pairs, sur les deux volets du tutorat pédagogique et de la socialisation, doit se diversifier car il peut notamment conduire à :

- Renforcer la méthodologie et accroître la motivation
- Prendre en compte des étudiants qui se trouvent sur des sites éloignés
- Améliorer l'orientation : quelles perspectives ? comment constituer un dossier de candidature ? comment accroître ses chances de succès en cas de réorientation ?
- Mettre en place des séances de coaching et de reprise de confiance en soi
- Contribuer à repérer les difficultés et à donner l'alerte
- Suivre le décrochage.

Les universités ont développé, via leurs services d'orientation, des dispositifs de suivi et d'accompagnement diversifiés à destination principalement des étudiants de L1 à l'appui de la loi ORE. Dans la perspective de l'année 2021-2022 et dans un contexte d'accroissement du phénomène de réorientation, la réflexion doit se prolonger pour mettre en valeur et renforcer les dispositifs d'accompagnement et les passerelles et, plus globalement, de ***favoriser les actions de lutte contre le décrochage***. Il ne serait d'ailleurs pas inutile de disposer d'une cartographie précise de ce qui s'est fait en la matière à l'appui de la loi ORE.

Il est extrêmement souhaitable que les bibliothèques universitaires, au-delà de leurs fonctions habituelles – qu'elles ont d'ailleurs exercées avec constance tout au long de la crise - ***soient intégrées dans les dispositifs et actions relevant de la pédagogie mais aussi de l'aide à la réussite des étudiants***. Leur proposition de ***mettre en place un tutorat dédié ou « mentorat d'intégration »*** (accueil, accompagnement, médiation documentaire...), spécialement en direction des étudiants de 1^{ère} année, est à retenir.

Les deux années universitaires que les établissements d'enseignement supérieur viennent de vivre, pour éprouvantes qu'elles aient été, ont aussi constitué une sorte de défi permanent au plan pédagogique. Il a fallu s'adapter à des conditions inédites, réinventer le face-à-face, recourir à d'autres méthodologies d'apprentissage. Si l'ensemble des enseignants attend résolument le retour des cours en présence, il ne semble pas inutile de ***creuser le sillon de l'innovation et de la transformation pédagogiques*** et de ***prévoir des modalités pédagogiques les plus variées possibles, dans le cadre d'une diversification des parcours et en s'appuyant sur « une démarche compétences »***. Si l'objectif prioritaire reste bien le retour des cours en présence, dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur, rien n'interdit que, pour des besoins pédagogiques laissés à la liberté académique de chaque enseignant, l'on puisse recourir à un cours à distance, à un cours en demi-jauge ou à l'hybridation comme co-modalité. Nous songeons en particulier à l'hybridation asynchrone qui permet de mutualiser les ressources pédagogiques et d'avoir un enseignement à la carte pour des publics spécifiques.

Plus généralement, il serait utile de faire la revue des dispositifs d'assouplissement pédagogique mis en place depuis mars 2020 et de déterminer ce qu'il est nécessaire de conserver, adapter, pérenniser, etc. La transformation pédagogique (« enseigner autrement ») à l'université devrait être un élément moteur de la réflexion au sein des équipes pédagogiques.

Dans cette perspective, il est impérieux de ***poursuivre la montée en compétences des établissements en termes d'hybridation, de prévoir des investissements supplémentaires en termes d'équipement et de prendre en compte équitablement les différentes modalités d'enseignement***. Cela passe par :

- L'instruction d'un plan de formation généralisé des enseignants et des enseignants-chercheurs à la pédagogie du numérique et sa valorisation
- Le renforcement des services d'appui pédagogique par des moyens humains supplémentaires : des postes d'ingénieurs pédagogiques et de techniciens

audiovisuels sont particulièrement nécessaires car ces services ont été et sont sur-sollicités

- L'équipement de salles et d'amphithéâtres en moyens de captation efficaces pour un mode d'enseignement diversifié dans les établissements, dans un plan global de remise à niveau
- Le développement des outils numériques, en s'appuyant sur le savoir-faire des BU et des *learning centers*; le développement du wifi
- La mise en place de « politiques RH » des établissements sur la question de la prise en compte des enseignements dispensés à distance et mis à la disposition de « qui le souhaite »
- Le recensement, au niveau national, des plateformes de cours en ligne et des solutions de visioconférence afin de faciliter les échanges de bonnes pratiques et les mutualisations, l'idéal étant de trouver une classe virtuelle libre et nationale, voire européenne.

► PÉRENNISER LE RECRUTEMENT DE TUTEURS ET ENCOURAGER LEUR DÉPLOIEMENT
► FAVORISER LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE ET SE NOURRIR DES BONNES PRATIQUES MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA LOI ORE
► INTÉGRER LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES DANS LES DISPOSITIFS D'AIDE À LA RÉUSSITE DONT LE « MENTORAT D'INTÉGRATION »
► CREUSER LE SILLON DE L'INNOVATION ET DE LA TRANSFORMATION PÉDAGOGIQUES
► PRÉVOIR DES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES LES PLUS VARIÉES POSSIBLES
► POURSUIVRE LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DES ÉTABLISSEMENTS EN TERMES D'APPUI PÉDAGOGIQUE
► PRÉVOIR DES INVESTISSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES EN TERMES D'ÉQUIPEMENTS
► PRENDRE EN COMPTE ÉQUITABLEMENT LES DIVERSES MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT

6. DONNER UNE NOUVELLE IMPULSION À LA VIE ÉTUDIANTE

Si les étudiants rêvent de retourner en cours, ils expriment aussi une autre aspiration, non moins légitime : retrouver une vie de campus, cet espace de rencontre et de socialisation qui leur permet, entre les cours, d'aller à la BU ou à la cafétéria, d'aller faire du sport ou d'aller assister à un événement culturel ou, tout simplement, de se retrouver et refaire communauté. Il apparaît, à cet égard, particulièrement judicieux de traiter simultanément les nouvelles modalités d'organisation du temps d'études et la relance du temps de socialisation, dit « de vie étudiante », en s'appuyant sur un tissu d'associations étudiantes à revitaliser. Les étudiants, par leur action, donnent vie aux campus. Il faut leur faire confiance, leur donner le pouvoir d'agir et, loin de toute institutionnalisation, stimuler leurs initiatives et les accompagner.

RELANCER LA VIE ÉTUDIANTE

La « vie étudiante » a beaucoup souffert de la crise et nombre d'associations ont perdu leur savoir-faire ou ont dirigé leur capacité d'action vers d'autres objets sentis plus urgents comme l'aide alimentaire et le secours aux plus précaires. *La réflexion sur la « vie étudiante » s'est considérablement structurée dans les « Conférences de vie étudiante »* qui ont été montées pendant la crise sanitaire au niveau des régions académiques et qui associent, sous la présidence du recteur de région académique ou du recteur ESRI, les organisations étudiantes représentatives, les collectivités territoriales, les établissements, des associations, etc. Ces Conférences, dont le cadre doit rester déclinable en fonction des particularités de chaque région et ne pas se surajouter à ce qui existe, constituent un fécond lieu d'échange, de coopération et de pérennisation des bonnes pratiques de vie étudiante qui sont apparues durant la crise sanitaire. Les épiceries sociales et solidaires, parfois préexistantes à la crise, en sont un bon exemple.

MOBILISATION DE LA CVEC

Pour l'année 2021-2022, il est donc incontournable, *en mobilisant la CVEC*, de *redynamiser la vie étudiante mais aussi les actions de prévention et de santé après plus d'une année de mise entre parenthèses*. La CVEC – dont il faudra peut-être redessiner les contours - devra être à ce titre fortement et utilement sollicitée. Elle doit permettre de financer les initiatives étudiantes, la prévention par les pairs, les actions de solidarité et de citoyenneté ainsi que les actions dans les domaines culturel, sportif et l'accueil.

Il pourrait d'ailleurs être demandé aux établissements affectataires de la CVEC de *mettre en place pour la rentrée les grandes lignes d'un « schéma directeur de la vie étudiante » qui s'appuierait et déclinerait un plan de la vie et du bien-être étudiant réalisé avec l'ensemble des acteurs sous l'égide du recteur de région académique*.

L'inscription d'actions dans un schéma directeur peut en effet permettre de soutenir les actions des associations qu'elles mènent en autonomie, de raviver les réflexes des étudiants qui ont été trop longtemps coupés d'une « vie sociale de campus » et, de manière générale, les actions de vie étudiante les plus diversifiées possibles.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Le soutien aux associations étudiantes est prioritaire car elles sont au cœur du réamorçage de la vie étudiante. Pour qu'elles puissent relever la tête, il convient de *prévoir des subventions (via la mobilisation de la CVEC notamment)* qui soient non circonscrites à la seule organisation d'événements. Leur consolidation reste un gage de la réussite de la rentrée et de la reprise d'une vie de campus. Par ailleurs, sans doute faut-il *les encourager à sortir du prisme de la pandémie en créant de l'événementiel mais aussi en restant ouverts aux autres sujets sociétaux qu'elles ont pris l'habitude de traiter et qui promeuvent avant tout le respect des personnes*: l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, le harcèlement ou le cyber-harcèlement, les violences sexistes et sexuelles, toutes les formes de discrimination, le racisme, l'antisémitisme, la prévention des addictions, etc. *Le retour sur les campus devra également inciter à une vigilance toute particulière en matière de bizutage*. Soutenir les associations étudiantes passe enfin par la satisfaction de leurs besoins en formation.

SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ARTISTIQUES, CULTURELLES ET SPORTIVES

Sur les campus, comme en dehors, le manque de manifestations artistiques et culturelles a été criant. *La redynamisation de la vie étudiante suppose la reprogrammation d'événements artistiques et culturels qui rassemblent* (concerts, théâtre, danse, expositions...), et ce, toujours dans le strict respect des protocoles sanitaires.

En ce qui concerne le sport, *les SUAPS s'inscrivent dans un plan volontaire de retour à l'activité physique* et entendent mobiliser l'ensemble des personnels et étudiants dont certains ont pu souffrir de la sédentarité forcée avec ce que cela comporte de souffrance psychologique, de prise de poids et de mal-être. L'idéal serait d'encourager les pratiques personnelles sportives mais de reprendre aussi la pratique collective.

Culture et sport, parce que ce sont des vecteurs de socialisation et d'émancipation, doivent contribuer à ce mieux-vivre ensemble qui est la condition essentielle d'une vie de campus réussie.

- ▶ **PÉRENNISER LES « CONFÉRENCES DE VIE ÉTUDIANTE » DANS LES RÉGIONS ACADÉMIQUES**
- ▶ **RELANCER LE DYNAMISME DE LA VIE ÉTUDIANTE ET CRÉER UN TEMPS AUTOUR DE LA VIE ÉTUDIANTE**
- ▶ **METTRE EN PLACE DANS LES ÉTABLISSEMENTS DES « SCHÉMAS DIRECTEURS DE LA VIE ÉTUDIANTE »**
- ▶ **MOBILISER LA CVEC AU SERVICE DE LA RELANCE DE LA VIE ÉTUDIANTE**
- ▶ **MIEUX ACCOMPAGNER FINANCIÈREMENT LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES**
- ▶ **SOUTENIR LES ACTIVITÉS ARTISTIQUES, CULTURELLES ET SPORTIVES, CONDITION D'UN MIEUX-VIVRE ENSEMBLE**

7. ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tous les candidats inscrits sur Parcoursup (931 000 candidats cette année), qu'ils soient lycéens (635 000), en réorientation (182 000, plus nombreux que l'an dernier) ou en reprise d'études, ont pu bénéficier d'une offre de formation diversifiée et enrichie : plus de 19 000 formations proposées, dont plus de 6 000 par la voie de l'apprentissage. Tous sont légitimement en attente de réponses à la hauteur de leurs espoirs. Dans le prolongement du plan étudiant de novembre 2017, la plateforme Parcoursup permet aujourd'hui de mieux accompagner l'accès à l'enseignement supérieur, grâce notamment à une politique d'orientation renforcée et à un plan vigoureux de création de places.

Pour la rentrée 2021, grâce à des moyens supplémentaires pérennes (loi ORE) ou exceptionnels (Plan de Relance), un grand nombre de places ont été proposées pour l'accès en 1^{ère} année mais aussi la poursuite d'études supérieures : plus de 12 500 places en licence auxquels s'ajoutent les places en IFSI négociées avec les régions (3 900 places programmées). Plus de 10 000 places supplémentaires seront programmées avant l'été, principalement fléchées vers la deuxième année des études de santé, les formations à Bac +1, les nouveaux CPES et les Masters. Il convient néanmoins d'ici octobre et la fin du processus d'inscription de rester attentifs à un certain nombre de points, moins techniques qu'il n'y paraît :

- ***Accompagner les candidats sans proposition sur parcoursup dans le cadre des commissions académiques d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)*** mises en place par les recteurs de région académique à compter du 2 juillet 2021
- ***Mobiliser en lien avec les établissements toutes les places disponibles*** pour qu'elles soient proposées soit dans le cadre de la phase complémentaire soit dans les CAES
- ***Mettre tout en œuvre pour fluidifier les réorientations***, notamment au cours du 1^{er} semestre
- ***Favoriser la fluidité des parcours : aide à la mobilité, éligibilité aux BCS, partenariat Universités-Service Public pour l'Emploi.*** Dans un contexte d'incertitude des choix des étudiants, l'accroissement de la fluidité de parcours est un élément qui permet de favoriser des trajectoires de réorientation efficaces et de lutter contre le décrochage
- ***Suivre la mise en œuvre du plan de développement des formations sanitaires et sociales*** dont on sait qu'elles sont particulièrement demandées (notamment en IFSI)
- ***Mieux identifier les solutions de formations qualifiantes ouvertes aux étudiants dans le cadre des plans régionaux d'investissement dans les compétences (PRIC)***
- ***Encourager le choix de l'apprentissage*** pour diversifier l'offre de formation et soutenir l'emploi des jeunes, l'égalité des chances et l'insertion professionnelle des étudiants.

- ▶ **RÉDUIRE LES FORMATIONS EN TENSION**
- ▶ **FLUIDIFIER LES RÉORIENTATIONS**
- ▶ **FAVORISER LA FLUIDITÉ DES PARCOURS**
- ▶ **DÉVELOPPER LES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES**
- ▶ **IDENTIFIER DES SOLUTIONS DE FORMATIONS QUALIFIANTES OUVERTES AUX ETUDIANTS**
- ▶ **ENCOURAGER LE CHOIX DE L'APPRENTISSAGE**

ANNEXE 1

LISTE DES SIGLES UTILISÉS

ARS : Agence régionale de santé

BCS : Bourse sur critères sociaux

BU : Bibliothèque universitaire

CAES : Commission d'accès à l'enseignement supérieur

CDD : Contrat à durée déterminée

CFVU : Conseil de la formation et de la vie universitaire

CNAM : Caisse nationale d'assurance maladie

CNOUS : Centre national des œuvres universitaires et scolaires

CPES : Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures

CROUS : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires

CVEC : Contribution de vie étudiante et de campus

ESRI : Enseignement supérieur, recherche et innovation

FSDIE : Fond de solidarité au développement des initiatives étudiantes

IFSI : Institut de formation en soins infirmiers

IGÉSR : Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

L1 : Licence 1^{ère} année

MESRI : Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

MSS : Ministère des solidarités et de la santé

ORE : Orientation et réussite des étudiants

RH : Ressources humaines

SCUIO : Service commun universitaire d'information et d'orientation

SSU : Service de santé universitaire

SUAPS : Service universitaire des activités physiques et sportives

SUMPPS : Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé

TOM : Territoire d'outre-mer

ANNEXE 2

LISTE DES CONSULTATIONS MENÉES DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2021

1) Groupe de travail hebdomadaire, présidé par Anne-Sophie Barthez et animé par Françoise Moulin Civil

Composition : les 3 Conférences (CPU, CDEFI, CGE), 2 recteurs (Marie-Elisabeth Borredon et Emmanuel Ethis), le CNOUS, l'OVE

Dates de réunion : Lundis 3 mai, 10 mai, 17 mai, 31 mai, 14 juin

2) Conférences, associations, acteurs de l'enseignement supérieur

-Conférence des recteurs: mardi 22 juin

-CPU: jeudi 6 mai, jeudi 3 juin

-CDEFI: vendredi 21 mai

-Comité consultatif pour l'enseignement privé: lundi 14 juin

-CNOUS et association des directeurs de CROUS: lundi 17 mai

-Conférence des Doyens: mercredi 5 mai

-Association des VP Formation et CFVU: mercredi 12 mai

-Association des VP Vie étudiante: lundi 10 mai et mardi 25 mai

-Association des directeurs de SCUIO-La Courroie: mardi 18 mai

-Association des directeurs de SSU: jeudi 20 mai

-Association des directeurs de BU: lundi 31 mai

-Groupement National des directeurs de SUAPS: vendredi 4 juin

-Déléguée générale de la cité internationale universitaire de Paris: jeudi 17 juin

3) Collectivités territoriales, partenaires sociaux, organisations étudiantes

a) *Collectivités territoriales*: mardi 1^{er} juin

b) *Organisations syndicales représentant les personnels*

-multilatérale (CGC, CGT, FO-ESR, FSU-SNESUP, SG-UNSA, SNPTES, SUD Éducation, SUP Recherche, UGICT): jeudi 3 juin

-bilatérale SGEN-CFDT: jeudi 10 juin

-bilatérale SNPTES: mardi 15 juin

c) *Organisations étudiantes représentatives*

-multilatérale (FAGE, UNEF): jeudi 3 juin

-bilatérale BNEI-BNEF: mercredi 16 juin

-bilatérale FAGE: mardi 22 juin

4) Une invitation de terrain, à l'initiative du recteur Philippe Dulbecco

Conférence territoriale de la Vie Étudiante (Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur): jeudi 17 juin

ANNEXE 3

LETTRE DE MISSION de Mme Françoise Moulin Civil



La ministre

Paris, le 16 AVR. 2021

Madame la professeure, *Chère Françoise,*

L'année 2021, comme l'année qui l'a précédée, est marquée par les conséquences de la crise sanitaire sur l'organisation des études tant dans le champ scolaire que supérieur. Les modalités d'enseignement, les conditions d'études et même les conditions de vie, en particulier des étudiants, s'en sont trouvées fortement impactées.

Pour faire face à cette situation, les pouvoirs publics, à tous niveaux, se sont mobilisés dès la rentrée de septembre 2020 pour proposer aux élèves et étudiants des solutions de continuité pédagogique, d'accompagnement et de prise en charge pour préserver au mieux les poursuites d'études et pour proposer aux établissements, placés en première ligne, un soutien et des mesures d'assouplissement du cadre réglementaire et pédagogique pour assurer la continuité du processus de diplomation et garantir la qualité du diplôme délivré.

La réussite des élèves et des étudiants dans cette année si particulière est un objectif majeur qui mobilise évidemment les services des ministères et les équipes pédagogiques des établissements, notamment dans la perspective de la phase d'examen, qui se déroule au cours du printemps.

Au-delà de ces échéances cruciales à court-terme, il nous appartient également de préparer au mieux la rentrée étudiante 2021 et donc, d'anticiper la sortie de crise. Cette anticipation est un élément majeur de la réussite de toute une génération de jeunes élèves et étudiants qui, pour certains, ont été fragilisés par la crise sanitaire. Face à cette fragilité, il est de notre responsabilité de nous mettre en capacité d'apporter des réponses et un accompagnement personnalisés.

Depuis 2020, une dynamique s'est engagée avec le plan de relance pour anticiper les besoins en création de places dans l'enseignement supérieur. De la même façon, de nouveaux outils se sont mis en place pour proposer des modalités d'enseignement plus diversifiées (campus connectés, modules hybrides, formations en apprentissage, formations de type bac+1, etc.) tandis qu'une démarche de partenariat avec les régions s'est développée dans le cadre d'un dialogue avec Régions de France, pour développer les solutions de formation proposées aux jeunes bacheliers.

.../...

Madame Françoise MOULIN CIVIL

Si les premiers éléments concernant la réussite aux examens intermédiaires dans les écoles et universités sont plutôt rassurants, la vigilance reste de mise à plusieurs égards.

D'une part, des tensions sur nos capacités d'accueil sont à craindre. Elles pourraient résulter à la fois d'un taux de réussite au baccalauréat 2021 similaire à celui de 2020 et d'une demande accrue de réorientation, de redoublement et même de poursuite d'études, par exemple à l'issue de la Licence en raison d'une contraction de l'offre d'emploi et des solutions alternatives, notamment à l'étranger.

D'autre part, un certain nombre d'étudiants auront souffert de la crise sanitaire au point d'avoir quelques faiblesses académiques qu'il conviendra de combler. Devront ainsi être imaginés et mis à la disposition des établissements des dispositifs de remédiation et d'accompagnement, notamment dans la construction d'un projet personnel et professionnel qui a pu être momentanément perturbé par la crise. Ces dispositifs permettront aux étudiants de poursuivre leur parcours de formation dans les meilleures conditions de réussite possibles et devront être suffisamment divers pour permettre un accompagnement personnalisé.

Au regard de votre expérience, je souhaite que vous puissiez apporter au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation un appui pour préparer la rentrée 2021 et faire en sorte que nous puissions prendre les décisions pertinentes pour accueillir les étudiants dans les meilleures conditions. Cet objectif d'une rentrée réussie repose nécessairement sur une mobilisation interministérielle seule à même de proposer à ces publics néo-bacheliers et étudiants un éventail de solutions permettant de s'adapter à des profils diversifiés.

Dans cette perspective, vous conduirez une mission d'appui dédiée à la rentrée 2021 en articulation étroite avec la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et le chef de projet Parcoursup auprès de la ministre.

Pour cette mission, vous assurerez la coordination des réflexions avec les conférences de l'enseignement supérieur sur les mesures à prendre tant du point de vue de l'offre pédagogique que des mesures d'accompagnement. Un groupe de travail a été constitué à cet effet dont vous assurerez l'animation de manière à ce que le ministère puisse être en appui des initiatives des établissements. Vous proposerez avec les conférences un cadre commun de suivi des mesures par établissement de manière à anticiper les demandes de remontées d'information nécessaires au pilotage national.

Pour la satisfaction des besoins en places suffisantes sur l'appareil de formation post-bac relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur, vous travaillerez en appui des recteurs de manière à identifier les possibilités et opportunités et ainsi permettre au Gouvernement de rendre les arbitrages les plus efficaces.

Une attention particulière devra être portée à la question des flux interacadémiques et en particulier à la collaboration des acteurs de la région Ile-de-France et des régions limitrophes.

Enfin, pour favoriser une approche partenariale à l'échelle des régions académiques, vous contribuerez à l'avancement des démarches engagées avec le ministère du travail pour rapprocher les initiatives des établissements d'enseignement avec les acteurs du service public de l'emploi.

Vous assurerez cette mission sur la période allant d'avril 2021 à fin septembre 2021. Elle donnera lieu à versement d'une indemnité.

Pour la conduite de votre mission, vous pourrez vous appuyer sur l'ensemble des services du ministère. Vous rendrez compte de votre action auprès du directeur de cabinet et participerez aux réunions de coordination interne associant les membres du cabinet et la DGESIP.

Comptant sur votre engagement dans ce chantier majeur, je vous prie d'agréer, Madame la professeure, l'expression de ma meilleure considération.

Très cordialement,



Frédérique Vidal



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

esr.gouv.fr